

Communiqué de presse
Rennes, le 4 mai 2021

Appel à Manifestation d'Intérêt « Construire avec les matériaux biosourcés et la terre crue »

Mise en ligne du cahier des charges et ouverture des candidatures

Dans la continuité de la démarche bretonne pour le développement de l'usage des éco-matériaux et matériaux biosourcés initiée en 2013, l'État, l'ADEME et la Région Bretagne lancent un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) sur la thématique «*Construire avec les matériaux biosourcés et la terre crue* ». Il est coordonné par la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]². Le cahier des charges détaillé est aujourd'hui disponible en ligne pour les collectivités territoriales du territoire breton qui souhaitent candidater. Cette première session sera axée sur la construction neuve.

Les matériaux biosourcés, la solution aux besoins de construire durable

En France, le secteur du bâtiment est responsable chaque année de près de **45% de la consommation énergétique**. Il émet près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et produit chaque année plus de **40 millions de tonnes de déchets**.

Développer le recours aux matériaux biosourcés dans la commande publique représente ainsi **une solution** pour **diminuer la consommation de matières premières fossiles, limiter les émissions de gaz à effet de serre, séquestrer le CO₂**. L'enjeu est aussi de créer de **nouvelles filières économiques locales**, sans oublier le bien-être des occupants.

Depuis une quinzaine d'années, la place des éco-matériaux dans le bâtiment s'affirme et **les filières de matériaux biosourcés se structurent en Bretagne**. La conjonction favorable de la maturité des filières, de la demande croissante pour construire avec les biosourcés, de l'ambition politique régionale affichée et accompagnée de moyens, est à l'origine de la création **d'une véritable dynamique bretonne**. Celle-ci s'est concrétisée par la création de la **Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]²** et la mise en place de la première action « phare », cet AMI « **Construire avec les matériaux biosourcés** » à destination des collectivités.



Les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

« Construire avec les matériaux biosourcés et la terre crue »

Un des objectifs est de proposer aux collectivités territoriales bretonnes **de dédier des fonciers et des immobiliers publics à la construction de projets valorisant les solutions à base de biosourcés et de terre crue.**

Cet AMI propose **un accompagnement gratuit** aux maîtrises d'ouvrage publiques porteuses d'un projet de construction neuve ou d'extension de bâtiment, avec une part significative **de matériaux biosourcés** (y compris la terre crue). Il a pour ambition de s'appuyer sur l'expérience qui aura été acquise par les maîtres d'ouvrages retenus pour **diffuser plus largement l'intérêt des matériaux biosourcés.**

Cet AMI* a également pour objectifs de **favoriser l'émergence et/ou le bon déroulement de projets de construction à base de matériaux biosourcés qui pourront répondre aux défis de la construction durable** et préparer la filière aux exigences de demain. Il ambitionne finalement de pérenniser **la dynamique régionale** existante et d'accompagner une montée en compétences des professionnels du territoire breton.

- Permettre l'émergence de projets et pérenniser une dynamique régionale,
- Structurer et accompagner une montée en compétence des professionnels du territoire breton autour de l'expérience,
- Mettre en avant l'emploi bénéfique des matériaux biosourcés et de la terre crue dans la construction,
- Préparer la filière construction bretonne aux exigences de demain.

Les cibles de l'AMI

Il s'adresse avant tout aux collectivités territoriales bretonnes. La maîtrise d'ouvrage publique est donc visée, mais cela peut-être en direct ou via toute forme de maîtrise d'ouvrage déléguée (maîtrise du foncier). Les bénéficiaires éligibles sont notamment :

- Les Communes et groupement de collectivités territoriales,
- Les Conseils départementaux,
- le Conseil régional,
- L'État et ses opérateurs (bâtiments universitaires par exemple),
- Les bailleurs sociaux,
- Les établissements publics,
- Les entreprises publiques locales,
- Les Parcs naturels régionaux.

Pour des projets de constructions neuves y compris les extensions, notamment :

- Les bâtiments tertiaires et les logements en maîtrise foncière publique.
- Les projets présentant un niveau de maturité opportun (idéalement en phase de programmation).

* Cet AMI ne délivre pas de subvention ou quelque financement de projet que ce soit.



Lycée professionnel maritime Florence Arthaud
Saint-Malo - © Pascal Leopold

Les candidatures et les critères d'éligibilité

Le dossier de candidature sera transmis après examen et validation de la demande de la collectivité. **Le nombre de candidats retenus pour cette session sera compris entre 12 et 20 projets.** Ce nombre final dépendra du niveau de maturité des projets et du besoin d'accompagnement des équipes.

Parmi les critères d'éligibilité des projets, on peut notamment citer une quantité minimale de biosourcés à atteindre à l'instar du ratio utilisé dans le label « Bâtiment biosourcé » ainsi qu'un nombre minimum d'éco-matériaux issus de filières différentes – bois, paille, terre crue, chanvre et lin, ouate de cellulose, textile recyclé, algues, roseaux.

Le planning

Il est d'ores et déjà possible de candidater, et ce jusqu'au 30 septembre 2021.

Une seconde session ouverte également à la réhabilitation est aussi planifiée pour juin 2022.

Les porteurs de L'AMI

L'AMI est porté par les entités suivantes :

- Financeurs** : l'État (DREAL), l'ADEME et la Région Bretagne,
- Interprofessions** : la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]²,
- Partenaire** : le Réseau Breton Bâtiment Durable (RBBB).

La coordination de l'AMI est réalisée par la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées « [FB]² ». Celle-ci regroupe des filières de matériaux de la construction poursuivant un but commun : la promotion et l'aide au développement en Bretagne des matériaux biosourcés et des techniques associées, dans le respect de l'environnement et de la santé, auprès des collectivités territoriales, des maîtres d'ouvrages publics et privés, des maîtres d'œuvre et plus généralement des acteurs du bâtiment. [FB]² représente 8 filières d'éco-matériaux :

- Les "biosourcés"** : le bois, la paille, les lin et chanvre, les algues, le roseau.
- Les "géosourcés"** : la terre crue.
- Les "recyclés"** : la ouate de cellulose (recyclage de journaux), le textile recyclé.



Les contacts

Contact presse

Aude MESSAGER | Agence Rond Vert
06 29 15 89 91 - aude@rondvert.com

Contact [FB]²

Fédération Bretonne des Filières Biosourcées
Julie POISSON - julie.poisson@fb2.bzh